

**RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA**

**OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses « mobilité internationale »**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault soutient les jeunes châtelleraudais à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer des études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion et ce, à l'étranger.*

*A ce titre deux demandes d'aide ont été déposées :*

*- Julien HENault actuellement au sein de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rennes, school of business, a choisi d'étudier en Chine pour terminer son master 2 du programme grandes écoles. Cette expérience va lui permettre de mieux comprendre les rouages économiques et culturels de ce pays ; l'intérêt étant de pouvoir s'imprégner d'une autre culture. Dans le cadre de la bourse mobilité, il sollicite une aide au transport de 500 € .*

*- Aurélien OUVrARD est actuellement en troisième année de l'Ecole Supérieure de Commerce à Reims management school. Il souhaite bénéficier d'une expérience en Espagne, à San Sébastian, qui lui permettrait d'améliorer sensiblement son niveau linguistique. Cette expérience de 6 mois à l'étranger est un atout pour une recherche ultérieure d'emploi. Dans le cadre de la bourse mobilité, il sollicite une aide au transport de 300 €.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

**VU** les articles 1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales.

**VU** le règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n°34 du 28 novembre 2011,

**CONSIDERANT** l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**Du 21 novembre 2011**

**n° 35**

**page 2/2**

**CONSIDERANT** que ces 2 jeunes remplissent les critères d'attribution,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse »

- 500 € à Julien HENault
- 300 € à Aurélien OUVRARD

Le montant de la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 048.1/6714/ 4400

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le  
Publié au siège de la Mairie, le 29/11/2011

N°

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM